

Saint-Flour → Arrondissement

MURAT

Un pôle environnement émerge

La récente installation de l'antenne départementale du Parc des volcans d'Auvergne à Murat et la politique environnementale dynamique engagée par la Communauté de communes font des émules. Le Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (CEPA) et la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Auvergne viennent en effet de créer leurs antennes départementales au sein du télécentre du Pays de Murat.

Deux chargées de mission y travaillent à temps plein. Marie-Claire Regnier développe les actions du CEPA dans le Cantal. Elle anime une cellule d'assistance technique zones humides (con-



ARRIVÉES. Sabine Boursange et Marie-Claire Regnier, deux nouvelles télétravailleuses en pays de Murat.

sells gratuits et aide à la gestion à destination des particuliers et des collectivités), neuf sites Natura 2000, collabore avec le Conseil général en tant qu'expert naturaliste et

conduit les travaux sur les sites gérés par le CEPA.

Sabine Boursange coordonne les actions et animations de la LPO Auvergne sur le département et élabore les documents d'objectifs de trois sites Natura 2000, Planèze de Saint-Flour, gorges de la Truyère et de la Dordogne pour le compte de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménage-

ment et du logement (DREAL), sous l'autorité du préfet.

Le président de la Communauté de communes, Bernard Delcros, explique que « ces implantations sont le fruit d'un travail d'équipe de longue haleine et l'amorce d'un pôle environnement qui regroupe aujourd'hui les trois structures à Murat. C'est une évolution qui s'inscrit dans la stratégie de développement du territoire, avec des emplois à la clé ».

Aujourd'hui, une dizaine de personnes travaillent au télécentre, dont quatre salariées. Cinq d'entre elles ont rejoint la structure depuis le début de l'année et le taux d'occupation atteint aujourd'hui les 80 %, contre 50% l'an passé. Au vu de ce succès, l'extension du télécentre est envisagée, elle est aujourd'hui à l'étude. ■